



## La révision du PLU

Saint-Pierre révisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et s'inscrit dans une démarche novatrice en s'orientant vers un Eco-PLU. Saint-Pierre place ainsi la dimension environnementale au cœur de son projet de ville.

### Un fil conducteur pour les 12 ans à venir

Véritable projet de territoire, l'Eco-PLU définira, pour les douze ans à venir les grandes lignes à suivre pour la future image urbaine de la ville. Il permettra à la Commune de s'inscrire dans une démarche de ville résolument durable en matière d'environnement, d'habitat, de déplacement, de développement économique, de réussite éducative ainsi que les règles d'utilisation des sols.

### Quelle ville pour demain ?

Pour mettre en œuvre un projet urbain cohérent et favoriser un développement conciliant croissance urbaine et qualité de vie de ses habitants, la ville défini trois grands défis :

- L'économie en favorisant la création d'emplois et en renforçant l'attractivité de la ville
- Le social en améliorant les conditions de vie des habitants en contribuant à la solidarité, à la cohésion sociale et en réduisant les inégalités
- L'environnement en mettant en valeur notre patrimoine naturel et urbain, et en préservant les ressources.

### Le PLU un document stratégique

Il détermine les droits à construire ainsi que les différents modes d'occupation des sols. Le dossier se compose principalement :

- D'un rapport de présentation, constitué notamment d'un diagnostic, de la justification des choix retenus et d'une évaluation environnementale (analyse de l'état initial et incidences du projet sur l'environnement)
- Du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui détermine les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement de la commune
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur certains secteurs stratégiques où la Commune souhaite encadrer les objectifs en matière d'aménagement, d'habitat, de transport et de déplacement...
- D'un règlement et de son zonage outil d'instruction des autorisations d'urbanisme (dispositions réglementaires applicables à chaque zone)

